



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-
MARNE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
"PLACE AUX JEUNES"**

**DÉCISION N° DM-25-288
EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU le projet de convention, adressée à la Ville par la Caisse d'Allocations Familiales du Val- de-Marne après avis favorable de la Commission d'Action Sociale en date du 19 juin 2025, portant sur les aides allouées au titre des fonds publics et territoires, pour le financement du projet nommé « *Place aux jeunes* » ;

CONSIDÉRANT que la Ville est éligible au versement de cette aide financière ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la convention d'objectifs et de financement pour le financement du projet nommé « *Place aux jeunes* » qui prend effet du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE